

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA FEDERATION



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Samedi 2 avril 2016

Ce rapport retrace les activités du Conseil d'administration de la Fédération et de ses services au sein de ses commissions.

En 2015, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois.

Le Président et les administrateurs ont tenu 10 réunions de secteur préparatoires à l'assemblée générale et 9 rencontres en septembre 2015 ont été organisées à l'intention des présidents de structures.

En dehors de ces réunions, la fédération est représentée :

- Au niveau National
 - A la Fédération Nationale des Chasseurs
- Au niveau Régional
 - A la Fédération Régionale des Chasseurs, à l'Assemblée Générale, aux conseils d'administration et aux diverses commissions régionales,
 - Aux assemblées générales des Fédérations Départementales de Midi-Pyrénées,
 - Au Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage,
- Au niveau Départemental, à titre décisionnel ou consultatif,
 - Commission Départementale Chasse Faune Sauvage,
 - Commission Départementale d'Orientation Agricole,
 - Commissions Environnement et Vie Associative du Parc Naturel Régional,
 - Conseil Départemental du Développement Durable,
 - Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites,
 - Cellule d'Assistance Technique Zones Humides,
 - Commission Locale de l'Eau du Célé,
 - Comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Bonnefont,
 - Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Dordogne,
 - Comités de pilotage des sites Espaces Naturels Sensibles et NATURA 2000,
 - Comité Départemental Santé Protection Animale.

La Fédération participe également aux assemblées générales des lieutenants de louveterie et des associations spécialisées ainsi qu'aux diverses manifestations qu'elles organisent.

Chaque année, le Président et son conseil d'administration convient les associations spécialisées à un conseil d'administration afin d'échanger sur les besoins et les orientations à prendre.

Le site internet de la fédération héberge une page dédiée à chaque association et leur permet également, si elles le souhaitent, de diffuser leurs actualités.

Formation des Chasseurs et Sécurité

PERMIS DE CHASSER : FORMATION ET EXAMEN

- En 2015, dans le cadre de l'examen du permis de chasser, 5 journées de formation théoriques et 30 journées de formations pratiques ont eu lieu.
- Sur 127 candidats inscrits, 116 ont participé aux formations et 93 ont obtenu l'examen du permis de chasser, soit un pourcentage de réussite de 66,91 %

AUTRES FORMATIONS

- 24 personnes ont participé à la formation pratique élémentaire à la chasse accompagnée,
- 29 personnes ont suivi la formation des chasseurs à l'arc,
- 2 formations à l'hygiène et au traitement de la venaison ont eu lieu, 31 personnes ont été formées,
- 1 session de formation des directeurs de battue au cours desquelles 43 directeurs de battue ont été formés,
- 1 session de formation des gardes-chasse particuliers a permis de former 19 gardes-chasse particuliers,
- 3 sessions de formation de piégeurs agréés avec un total de 70 participants.

□ CONVENTION STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE

- Suite à la signature le 19 septembre 2013 de la convention entre le Procureur, l'O.N.C.F.S. et la F.D.C. pour la mise en place de stages de sensibilisation à la sécurité des chasseurs et des tiers et aux règles de gestion de la faune sauvage.
En 2015, 3 stages ont permis la formation de 37 personnes.

Gestion des espèces

GRAND GIBIER

CHEVREUIL

Les orientations prennent en compte les demandes des présidents en ajustant pour quelques associations en fonction du contexte local pour les dossiers de dégâts agricoles ou forestiers.

Années	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Attribués	9883	10 087	9691
Tués	9468	9259	9114
Pourcentage réalisation	96 %	92 %	94 %

CERF

Suite à la Commission Départementale du 18 décembre 2015, les nouvelles orientations pour la gestion de l'espèce Cerf sont :

- Inciter les sociétés de chasse au regroupement pour la demande et la réalisation des plans de chasse « Cerf »,
- Encourager la création des équipages spécialisés sur le Cerf,
- Gérer le département en neuf unités de gestion et abandonner la notion de zone blanche,
- Maintenir le mode d'attribution des plans de chasse avec l'ordre de priorité : un mâle, une femelle, un indifférencié,
- Signaler aux structures de chasse, les zones sensibles à enjeux et les zones où des dégâts ont été relevés (forestiers et agriculteurs),
- Mettre en place un circuit d'Indice nocturne d'abondance sur le secteur de Blars.

Bilan attribution et réalisation des plans de chasse « Cerf »

Années	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Attribués	230	249	268
Tués	159	186	184
Pourcentage réalisation	69 %	75 %	69 %

Le nombre de demandes de plans de chasse « Cerf » est en évolution :

- 74 demandes en 2013
- 81 demandes en 2014
- 94 demandes en 2015.

SANGLIER

PRELEVEMENTS

2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
5059	4987	4071	5 008

INDEMNISATION DES DEGATS DE GRANDS GIBIERS

Campagnes cynégétiques	Dégâts Sanglier	Dégâts Cerf	Dégâts Chevreuil	Total
2012/2013	244 876 €	13 216 €	16 242 €	274 334€
	89 %	5 %	6 %	100 %
2013/2014	164 706 €	10 486 €	12 334 €	187 526 €
	88 %	6 %	6 %	100 %
2014/2015	64 485 €	5 623 €	13 075 €	83 183 €
	78 %	7 %	16 %	100 %
2015/2016	89 241 €	10 298 €	12 068 €	111 606 € (provisoire)
	82 %	10 %	8 %	100 %

La vigilance reste de mise, puisque les montants d'indemnisation repartent à la hausse. On note une progression des dégâts de cerf due notamment à deux dossiers importants sur du maïs.

NUISIBLES

Depuis la réforme législative de 2012, il existe trois listes d'animaux susceptibles d'être classés nuisibles.

La liste du premier groupe désigne des espèces de mammifères et d'oiseaux non indigènes considérées comme envahissantes et pouvant perturber les écosystèmes dans lesquels elles s'installent.

Cette liste comprend 6 espèces non indigènes et est définie annuellement, par décision du Ministre de l'Ecologie après avis du Conseil National de la Chasse et de la Faune sauvage. Elle fixe les conditions et procédés de destruction autorisés pour réguler ces espèces, concernant notre département, on y retrouve le Ragondin et le Rat musqué.

La liste du deuxième groupe concerne des espèces indigènes, elle est définie pour trois ans par arrêté du Ministre de l'Ecologie après avis du Conseil National de la chasse et de la Faune sauvage, sur demande argumentée des préfets de chaque département. Elle fixe les conditions et procédés de destruction autorisés pour réguler ces espèces.

Suite à un partenariat des différents acteurs, Fédération des chasseurs, Direction Départementale des Territoires, Chambre d'Agriculture, Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, les lieutenants de louveterie, les gardes particuliers, les piégeurs et les associations de chasse locales, la liste du groupe 2 arrêtée par le Ministère, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, pour le département du Lot, concerne :

- La Fouine
- Le Renard
- La Corneille noire
- La Pie bavarde

La liste du troisième groupe permet de classer nuisible par arrêté préfectoral annuel le Sanglier, le Pigeon ramier et le Lapin de garenne, si les particularités locales le nécessitent.

BILANS RENARD

Années	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016 (provisoire)
Tir en battue	2146	1919	2119	2250
Tir d'été	761	758	1046	1730
Tir individuel	1004	947	1078	1123
Total	3911	3624	4243	5103

SUIVI SANITAIRE

SAGIR

Le réseau SAGIR agit sous la coordination de l'O.N.C.F.S. et de la F.D.C.

Il s'appuie principalement sur le maillage des associations de chasse.

Au total, 30 analyses ont été effectuées en 2015. Ces analyses portent sur les espèces suivantes : Sanglier 17 %, blaireau 27 %, chevreuil 23 %, lièvre 10 %, lapin 17 % et divers 6 %.

PROGRAMME COLLECTE DES DECHETS DE VENAISON

Une enquête est en cours auprès des associations afin de connaître leurs besoins et leur positionnement quant à la mise en place d'un programme à l'échelle départementale.

GESTION DES ESPACES

CONVENTIONS JACHERES ENVIRONNEMENT FAUNE SAUVAGE

En 2014/2015, 43 agriculteurs ont bénéficié de subventions contrats Jachères Environnement Faune Sauvage, sur le Quercy Blanc, pour un montant total de 8 478 €.

APIFAUNE 46

APIFAUNE est un programme de partenariat en faveur de la biodiversité. Il définit un cadre technique et des aides financières aux agriculteurs volontaires dans le cadre de la PAC, afin d'encourager le semis de mélanges de graminées, de légumineuses et autres plantes herbacées à fleurs ou à graines destinés à fournir abris et ressource aux abeilles, aux insectes pollinisateurs, aux insectes auxiliaires, au petit gibier sédentaire et migrateur.

Le projet s'étend sur une zone de 77 communes du Quercy Blanc, du Gourdonnais et du Figeacois.

80 % du budget est fourni par l'ONCFS dans le cadre du programme Agrifaune, les 20 % restant sont amenés par la FDC 46 qui est coordonne le projet.

La chambre d'Agriculture est maître d'œuvre. Les agriculteurs s'engagent de façon volontaire dans le cadre de la PAC en conventionnant avec la Fédération départementale des chasseurs et un apiculteur.

ADHERENTS ET SERVICES

TIMBRES CHASSE

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
TIMBRES ANNUELS	9408	9202	8977	8713
TIMBRES TEMPORAIRES	441	432	439	181
TOTAL	9849	9634	9416	8 894

TIMBRES SANGLIER

Le nombre de timbres sangliers (hors temporaires) connaît une baisse de 2,53 % en 2015/2016 contre 2,12% en 2014/2015.

	2013/2014	2014/2015	2015/2016
TIMBRES ANNUELS	7013	6864	6690
TIMBRES	179	204	90
TEMPORAIRES			
TOTAL	7192	7068	6780

VALIDATIONS DEPARTEMENTALES

Pour l'année en cours, on enregistre une baisse de 2,90 % des validations annuelles effectuées dans notre département (E-validations comprises) contre 1,36 % en 2014/2015. L'E. Validation représente 18,68 % des validations contre 7,05% en 2014/2015. Ce mode de validation est en progression.

PROMOS CHASSE

EN 2014/2015, 112 chasseurs ont bénéficié de l'offre parrain-parrainé. Parmi les parrainés, environ 70 % des chasseurs parrainés reprennent le permis de chasser l'année suivante et 50 % d'entre eux le valident toujours au bout de 5 ans.

SUBVENTIONS AUX ADHERENTS

AMENAGEMENTS, PIEGEAGE ET PETIT GIBIER

Les programmes de subventions en faveur des opérations de repeuplements et d'aménagement ont permis de répondre à 165 demandes (lâcher de gibiers, cultures à gibiers, aménagement de points d'eau, piégeage...) pour un montant de 35 958 €.

PREVENTION DEGATS DE GRANDS GIBIERS

Subventions matériels de prévention aux associations de chasse

Depuis 2009/2010, la fédération poursuit l'aide apportée aux associations de chasse, très souvent sollicitées, pour la protection des cultures des agriculteurs.

En 2014/2015, 41 structures de chasse ont pu bénéficier de subventions pour un montant total de 14 045 €, soit une moyenne de 342,60 € par structure.

D'autres conventions entre FDC et agriculteurs ont été établies pour protéger des cultures spécialisées à haute valeur ajoutée. Les dépenses effectuées à ce titre s'élèvent à 2253 € pour 2014/2015 contre 5 073 € en 2014/2015.

Subventions protections forestières individuelles dans le SEGALA

Dans le cadre d'un partenariat avec le C.R.P.F., la Fédération a accordé une subvention de 300 € / hectare (maximum 3 ha par propriétaire). En 2014/2015, il a été versé la somme de 750 € contre 1248 € en 2013/2014.

PROJETS ASSOCIATIFS

CENTRE DE FORMATION DE GRAMAT

Pour rappel, la somme de 184264 €, à travers un projet associatif, a été dédié lors de l'AG du 9 mai 2010 pour l'aménagement du Centre de Formation de GRAMAT.

Au 30 juin 2015, le solde est de 116 704 € pour un cumul de dépenses engagées de 67 560 €.

PROGRAMME PETIT GIBIER

Ce projet a été validé lors de l'assemblée générale du 30 avril 2011. Il a débuté le 1^{er} juillet 2012 pour une période de 3 ans, la somme de 150 000 € lui a été dédiée.

Ces subventions concernent l'aménagement et le repeuplement du petit gibier, et tendent à encourager les structures de chasse à mieux gérer le petit gibier.

Pour 2014/2015, le programme a permis de répondre à 84 demandes pour un montant de 32 506 €. Au 30 juin 2015, le solde est de 26 281 € pour un cumul de dépense de 123 719 €.

SUBVENTIONS MATERIELS SALLE D'Evisceration

Ce programme a été également validé lors de l'assemblée générale du 30 avril 2011 avec un montant alloué de 290 000 €.

Il permet aux associations de chasse de s'équiper en matériels pour la protection, l'hygiène, la découpe et la conservation de la venaison.

Pour 2014/2015, 35 structures ont bénéficié de subventions liées au programme pour un montant total de 33 200 €.

Au 30 juin 2015, le solde est de 157 074 € pour un cumul de dépense de 132 926 €.

AMENAGEMENT DES POSTES DE BATTUE :

L'assemblée générale du 28 avril 2012 a validé la somme de 100000 € affectée à ce programme. Il concerne les postes surélevés et les plaques pour la matérialisation des postes.

Pour 2014/2015, les dépenses liées au projet s'élèvent à 9 960 € de subventions pour 249 postes surélevés pour 31 demandes. Au 30 juin 2015, le solde est de 35 796 € pour un cumul de dépense de 64 204 €.

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

EDUCHASNAT :

Depuis trois ans, le C.A. a délibéré favorablement pour l'engagement du projet régional EDUCHASNAT en partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs et le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Ce projet vise à accompagner les Fédérations des Chasseurs dans leurs actions d'éducation, de formation et d'informations des chasseurs et des responsables cynégétiques locaux.

En 2014/2015, le projet est régional et s'oriente vers un kit de communication « chasseur au 21^{ème} siècle » et « relation Maire-structures-propriétaires » sous forme de vidéos, comme présentée précédemment, d'un mémo à l'intention des maires et d'un stand d'exposition.

ACTIONS DE COMMUNICATION

- Diffusion à titre gracieux du Journal du Chasseur aux associations adhérentes à la Fédération, aux associations spécialisées lotoises et à différentes administrations. La parution de cette revue s'est arrêtée en décembre 2015.
- Poursuite de l'opération « partage de la venaison » au profit des restaurants du cœur. Les Chasseurs du LOT (Fédération Départementale et associations de chasse et leurs partenaires : les Etablissements DESTREL à GRAMAT et les Etablissement MADRIAS à BRIVE) ont mené cette opération. Au total pour cette fin d'année 2015, vingt-trois chevreuils ont été offerts.
- Poursuite de la collecte des cartouches usagées, action engagée par notre Fédération dans le cadre du projet « Chasse à la cartouche Année 2 » porté par la Fédération Régionale Midi-Pyrénées.
- Participation à une soirée thématique sur les mystères de la voie et la génétique des chiens organisée par l'A.D.C.G.G.L. en présence de Christian LAFARGE, le vendredi 6 novembre 2015.
- Participation à une soirée thématique sur la Bécasse des Bois, organisée par le Club National des Bécassiers, le 7 novembre 2015 à Saint Projet.
- Participation aux Journées Saint-Hubert ROCAMADOUR 3^{ème} édition, le week-end des 14 et 15 novembre 2015, organisé par l'association des propriétaires de ROCAMADOUR.

Participation à diverses manifestations

- Fête du Chien à GREALOU
- Divers concours ou brevets de chasse
 - o SAINT-CHELS, SAUZET, VILLESEQUÉ ...etc...
 - o Rencontres Saint-Hubert
- Brevet Grand Gibier
- Fête de la chasse à VILLESEQUÉ

J'en profite pour annoncer la réédition du Salon « chasse, pêche et produits du terroir » de Martel le week-end des 23 et 24 juillet 2016. Animations, conférences, démonstrations seront au rendez-vous et permettront de communiquer sur la chasse.

PARTENARIATS

- Par convention avec l'Office National des Forêts et dans un but pédagogique, la Fédération offre aux lauréats du permis de chasser ayant obtenu la note 31, deux journées de chasse au chevreuil.
- Convention avec La Dépêche du Midi pour 4 parutions par an d'une demi-page dédiée au Lot et un envoi à 2080 destinataires tirés au sort.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à monsieur Alain Serres, administrateur et Président de la commission « Schéma départemental de gestion cynégétique »

BILAN INTERMEDIAIRE DU SCHEMA

DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Samedi 2 avril 2016

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE :

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) est élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs du Lot (FDC). Il est établi pour une durée de six ans, en concertation, notamment, avec la Chambre d'Agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. (Code de l'Environnement art.L425-1 à 3)

Parmi les dispositions du SDGC, figurent obligatoirement :

- Les plans de chasse et les plans de gestion
- Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs
- Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier, les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement, la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée, ainsi que les modalités de déplacement d'un poste fixe.
- Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage.
- Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique** a été approuvé, pour une période de six ans (2012-2018), par arrêté préfectoral, signé le 19 septembre 2012.

Les objectifs inscrits dans notre Schéma 2012-2018 se poursuivent. Rappelons qu'il est articulé autour de 4 défis, 18 objectifs et 84 pistes d'actions. En septembre 2015, le SDGC est arrivé à mi-parcours, et un état d'avancement d'engagement des actions a été présenté aux partenaires (CDCFS).

A ce jour, 60 actions ont été engagées sur 68, soit un pourcentage de réalisation de 88 %.

Quelques exemples :

Défi - objectif 1 : « Sécuriser l'acte de chasse »

Il s'agit de l'objectif phare du schéma.

Un questionnaire relatif à la mise en place de l'annexe 3 du SDGC a été envoyé à environ 500 structures de chasse. 171 d'entre elles ont répondu dont 27 % ont validé en assemblée générale la possibilité d'appliquer l'annexe 3 du SDGC.

La matérialisation des postes de tir est totalement réalisée pour certaines structures et seulement en partie pour d'autres. Des battues au grand gibier sont régulièrement organisées en utilisant l'annexe 3 mais peu l'utilisent de manière systématique.

Défi 1-objectif 4 : « Promouvoir une chasse éco-responsable »

Une plaquette de communication relative aux conditions de traitements phytosanitaires aux abords des cours d'eaux a été élaborée en concertation avec l'ONEMA.

Défi 2-objectif 1 : « Acquérir des connaissances »

L'action d'amélioration de la connaissance des populations de petits gibiers reste à engager.

Défi 3-objectif 5 : « Rechercher un équilibre entre espèces prédatrices/déprédatrices, milieux et activités humaines » :

L'action de gestion spécifique de l'espèce blaireau n'a pas été engagée. Elle reste un chantier important pour la période à venir.

Défi 3-objectif 6 : « Veiller aux facteurs limitant les transmissions de maladies entre faune sauvage, animaux domestiques et population humaine » :

Des actions de collecte et d'évacuation des déchets provenant de la chasse des grands gibiers sont mises en place sur deux secteurs. Le sujet du traitement de ces déchets à l'échelle départementale, reste pleinement d'actualité et doit être développé dans la période à venir. La Fédération des Chasseurs considère que les solutions encore à trouver ou à consolider, ne passe pas forcément par un système départemental uniforme mais par une responsabilisation des associations et par le soutien et l'apport d'aides financières à l'investissement.

Défi 4-objectif 5 : « Ancrer la chasse dans le patrimoine culturel lotois et proposer les connaissances du monde cynégétique comme ressources pédagogiques » :

Une des pistes de réflexion serait la création d'un espace découverte à l'attention du grand public (sentier d'interprétation, parcours pédagogique...) sur le site du centre de formation de la fédération des chasseurs à Gramat. L'aboutissement de ce projet reste incertain

PERSPECTIVES :

Les actions prévues dans la tranche 2012-2015 et non-engagées, vont l'être en 2016, notamment celles concernant la sécurité (conventionnement avec des clubs de tir), la formation des membres des bureaux des 400 associations de chasse et la gestion du blaireau. Dans le prévisionnel 2016 figurent également les actions concernant les opérations de collecte et d'évacuation des déchets de venaison ainsi que des projets partenariaux avec les autres acteurs du milieu rural (aménagement des territoires, communication, manifestation grand public...)

Je vous remercie de votre attention, et nous vous souhaitons à tous une bonne Assemblée Générale.